



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (Qc) J0W 1A0

SOUS TOUTES RÉSERVES **COURRIEL**

Le 6 juin 2023

Demandeur : Mme Nancy Hamel, courtier Maxxum100
Adresse de la propriété : 467, chemin du Progrès
Chute-Saint-Philippe
Matricule : 9969 42 6715

Objet : Installation septique

Bonjour,

À la suite de votre demande, voici les informations contenues dans le dossier concernant les installations septiques de la propriété sise à l'adresse ci-haut mentionnée. Un permis pour l'installation septique a été émis le 20 mai 2004 (no.36) et celui-ci mentionne que cette propriété possède une fosse en béton armé de 2.8 m³ suivi d'un élément épurateur de type modifié d'environ 40 m² donc pour un maximum de **2 chambres à coucher**.

Ce type d'installation respecte le règlement provincial Q-2, r.22 sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées jusqu'au jour où celui-ci pourrait être considéré comme une nuisance.

De plus, puisqu'aucun test de sol ni certificat de conformité ne sont disponibles au dossier tel qu'exigé par le règlement provincial sur le traitement et l'évacuation des eaux usées, seul un tiers qualifié au sens de l'article 1 du Code des professions, autorisé et membre d'un ordre reconnu peut déterminer l'état de ces systèmes et de l'environnement immédiat, leurs conformités et leurs bons fonctionnements.

En conclusion, l'état actuel de ce système dépend de l'entretien reçu; soit une vidange périodique de la fosse, une fois tous les deux ans pour une résidence occupée annuellement et une fois tous les quatre ans pour une occupation saisonnière et être titulaire d'un contrat d'entretien pour ce système.

Il est à noter que la vidange septique doit être effectuée en 2023 et la copie de facture de cette vidange doit être acheminée au bureau municipal.

Pour toute question, veuillez contacter le service de l'urbanisme.

Madeleine Sigouin
Officier au service de l'urbanisme et de l'environnement